

*[Traduction du STTP]*

Cabinet du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

M<sup>me</sup> Deborah Bourque  
Présidente nationale  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
377, rue Bank  
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Madame,

Je vous remercie de la lettre que vous avez fait parvenir à monsieur Lawrence Cannon, ministre des Transports, de l'Infrastructure et des collectivités, au sujet de Postes Canada. Le ministre Cannon a aussi reçu copie des lettres que vous avez envoyées au premier ministre Stephen Harper et à divers députés fédéraux. Le ministre m'a demandé de vous répondre en son nom. Je m'excuse du retard de cette réponse.

À la suite de son élection à titre de premier ministre, le très honorable Stephen Harper a émis des directives à l'intention des ministères et des sociétés d'État afin d'aider les ministres à remplir leurs fonctions tout en maintenant l'autonomie administrative des sociétés d'État dont ils ont la responsabilité. Plus particulièrement, ces directives stipulent que les ministres ne s'occupent pas des activités courantes des sociétés d'État. Par conséquent, le rôle du ministre Cannon à titre de ministre responsable de la Société canadienne des postes consiste à déterminer l'orientation stratégique générale de la Société. Postes Canada gère ses activités courantes indépendamment du gouvernement fédéral et le ministre ne peut pas s'immiscer dans cette gestion.

En réponse à vos préoccupations au sujet du service postal en région rurale, veuillez prendre note que notre gouvernement et Postes Canada se sont engagés à maintenir le moratoire sur les fermetures de bureaux de poste en région rurale. À l'occasion, des événements imprévisibles peuvent malheureusement entraîner des conséquences négatives pour les activités d'un bureau de poste, notamment lors d'un départ à la retraite, d'une maladie, d'un décès, d'un incendie, de la résiliation d'un contrat de location ou de la vente d'un bien immobilier. Dans de telles circonstances, Postes Canada consulte les collectivités touchées afin de déterminer les options disponibles pour répondre à leurs besoins en matière de services postaux. La première priorité de Postes Canada est toujours de veiller à ce que la distribution locale du courrier se poursuive sans interruption. Le ministre est

informé des résultats de toutes les consultations ayant eu lieu dans les collectivités et des arrangements pris pour assurer la continuation du service postal dans chacune d'entre elles.

En ce qui concerne le transfert des opérations de tri du courrier de Québec à Montréal, comme le ministre Cannon l'a mentionné à la Chambres des communes le 12 juin dernier, ce dossier a été examiné en profondeur par les députés et les ministres de la région de Québec. Ils se sont déclarés satisfaits des conclusions de cet examen. Postes Canada les a assurés qu'aucun employé permanent à plein temps ou à temps partiel ne perdrait son emploi à la suite du transfert, qui sera terminé en 2007. De plus, Postes Canada va continuer d'investir dans la ville de Québec en demeurant un de ses plus importants employeurs. Postes Canada prend également toutes les mesures nécessaires pour maintenir ses normes en matière de rendement du service et continue à respecter ses engagements relatifs au service.

J'ai appris que Postes Canada vous a remis de nombreux documents à ce sujet et que des documents sur le rendement des services postaux dans la ville de Québec ont été mis à votre disposition, notamment dans le cadre du processus de consultation au palier national. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a aussi accès à des renseignements précis par le biais de voies de communication établies. Compte tenu de cette situation et du fait que M<sup>me</sup> Moya Greene, présidente de Postes Canada, et M<sup>me</sup> Mary Traversy, première vice-présidente – participation des employés, ont déjà abordé avec vous la question de l'examen du réseau postal national, je vous suggère de communiquer à Postes Canada toute autre demande de renseignements que vous aurez à ce sujet.

J'ai également pris note de vos commentaires sur le privilège exclusif de Postes Canada quant à la livraison de la poste-lettres. Le gouvernement canadien a accordé ce privilège à Postes Canada afin qu'elle soit en mesure de fournir aux Canadiennes et Canadiens, peu importe leur lieu de résidence, un accès égal aux services postaux national et international, et ce, à des tarifs d'affranchissement universels.

Je sais pertinemment que Postes Canada a cherché à faire observer la *Loi sur la Société canadienne des postes* au moyen de l'éducation et de la sensibilisation. Lorsque cette démarche n'a pas fonctionné en ce qui concerne le privilège exclusif, Postes Canada a alors eu recours aux tribunaux pour faire respecter la *Loi* et protéger son privilège exclusif des activités d'entreprises internationales de repostage, lorsqu'elles opèrent directement ou indirectement au Canada, en violation de la *Loi sur la Société canadienne des postes*. La position de Postes Canada a été confirmée par la cour d'appel de l'Ontario. La Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel de la décision de la cour de l'Ontario, présentée par des entreprises de repostage, et par conséquent la décision

de la Cour d'appel de l'Ontario constitue la décision finale sur cette question. Les activités des entreprises de repostage coûtent des millions de dollars annuellement à Postes Canada et minent la capacité de la Société à maintenir un service postal national en bonne santé et à fournir un service universel à l'ensemble de la population canadienne.

En ce qui concerne la politique et le cadre financier de Postes Canada, je crois comprendre que lors de l'établissement du cadre financier en 1998, il était alors entendu qu'il ferait l'objet d'un examen dans un délai de cinq à sept ans. Bien que je ne sois pas en mesure de me prononcer sur les actions du gouvernement antérieur, je peux vous assurer qu'aucun examen n'est en cours actuellement.

Compte tenu de ce qui précède, je ne crois pas qu'une rencontre avec le ministre soit justifiée pour le moment. Soyez toutefois assurée que nous avons pris note des questions que vous avez soulevées.

Je vous remercie encore une fois de votre lettre.

Veillez agréer, Madame, mes sincères salutations.

Paul Terrien  
Chef de cabinet

c. c. Cabinet du très honorable Stephen Harper, C.P., député  
Cabinet de l'honorable David Emerson, C.P., député  
Cabinet de l'honorable Michael Fortier, C.P., député  
Cabinet de l'honorable Josée Verner, C.P., députée